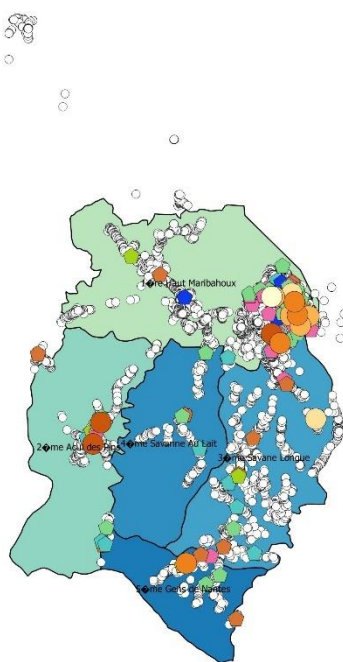


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE OUANAMINTHE



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE OUANAMINTHE

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

AOÛT 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	12
II. Analyse démographique.....	17
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	17
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	18
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolaire.....	19
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	20
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	22
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	22
3.2. Les normes scolaires.....	22
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	24
3.4. Les infrastructures.....	27
3.5. Les enseignants.....	27
3.6. Les manuels scolaires.....	27
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	28
B. Le Niveau Secondaire.....	29
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	29
1.1. Accessibilité et accès.....	30
1.2. Qualité de l'enseignement.....	32
2. Analyse démographique.....	35
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	36
Références bibliographiques.....	39
Les Annexes :	40
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Ouanaminthe	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Commune frontalière avec la République dominicaine située dans le Département du Nord-Est entre les communes de Ferrier, Fort-Liberté, Capotille et Mont-Organisé, Ouanaminthe fut élevée au rang de commune vers les années 1807. Cette commune est composée de la ville de Ouanaminthe et de cinq (5) sections communales, la 1^{ère} Section Haut Maribahoux, la 2^{ème} Section Acul des Pins, la 3^{ème} Section Savane Longue, la 5^{ème} Section Gens de Nantes et la 7^{ème} Section Savane au Lait.

COMMUNE DE OUANAMINTHE



La commune de Ouanaminthe est traversée par huit (8) rivières et contient 1 lagon et des fontaines publiques munies de dix-sept (17) pompes.¹ Seule la ville de Ouanaminthe est électrifiée et les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. L'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce constituent les principales activités économiques de la commune. Son relief dominant est la plaine et ses habitants portent le nom de Ouanaminthais.

Sa population en 2015 était estimée à 106 129 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 122 125 habitants en 2025. Avec une superficie de

¹ Prophète Joseph (2005). Dictionnaire historique et géographique des communes d'Haïti, de l'école fondamentale, Inventaire des ressources (IHSI), 2^e édition, Editions Combit.

199.06 Km², sa densité de population est alors de 614 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (71.7%) est concentrée en milieu urbain.

En matière d'offre scolaire, il n'y a pas de kindergarten mais 92 écoles fondamentales dont 18 écoles nationales, 13 écoles secondaires et 17 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par le bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Fort-Liberté et dirigé par un inspecteur principal assisté de trois (3) inspecteurs de zone.

La carte scolaire de cette commune, qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, concerne l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Ouanaminthe, la majorité des écoles (80.4%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

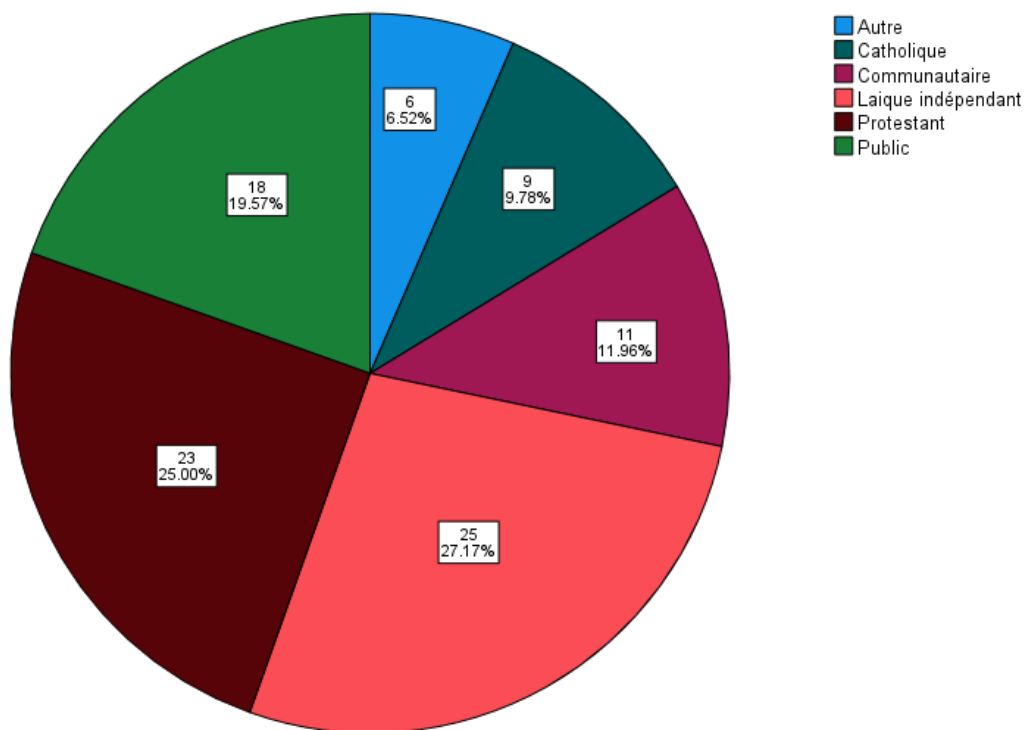


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (84.8%) et d'autres en double (15.2%), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (59.8%), de 8h00 à 13h00 (17.4%) ou à d'autres périodes de la journée (22.8%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Ouanaminthe

Commune de Ouanaminthe	Réseau d'appartenance						Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laïque indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. Haut Maribahoux	# 1	1	0	0	1	1	4
	% 25.0%	25.0%	0.0%	0.0%	25.0%	25.0%	100.0%
2ème Sect. Acul des Pins	# 0	1	3	4	1	3	12
	% 0.0%	8.3%	25.0%	33.3%	8.3%	25.0%	100.0%
3ème Sect. Savane Longue	# 0	3	5	7	9	6	30
	% 0.0%	10.0%	16.7%	23.3%	30.0%	20.0%	100.0%
4ème Sect. Savane au lait (7eme)	# 0	0	1	1	0	1	3
	% 0.0%	0.0%	33.3%	33.3%	0.0%	33.3%	100.0%
5ème Sect. Gens de Nantes (5eme)	# 0	1	0	2	2	3	8
	% 0.0%	12.5%	0.0%	25.0%	25.0%	37.5%	100.0%
Ville de Ouanaminthe	# 5	3	2	11	10	4	35
	% 14.3%	8.6%	5.7%	31.4%	28.6%	11.4%	100.0%
Total	# 6	9	11	25	23	18	92
	% 6.5%	9.8%	12.0%	27.2%	25.0%	19.6%	100.0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 11 à 776 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	409	50	664
Catholique	557	137	1290
Communautaire	127	25	253
Laïque Indépendant	220	16	808
Protestant	366	83	1551
Public	266	61	1012
Ensemble	299	16	1551

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Ouanaminthe

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Ouanaminthe est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 20145 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE², on observe une diminution absolue de 10965 élèves³ dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 35.25%⁴ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Ouanaminthe est de 4.03% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁵

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Dilaire située dans la 1^e section Haut Maribahoux recrute ses élèves dans les localités telles que : Dilaire (moins de 15 mn de marche), Route Acul des Pins (entre 15 à 30 mn de marche), Robino (entre 31 à 60 mn de marche), Haut Dilaire (plus de 60 mn de marche) et Bas

² DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

³ $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 20145 - 31110 = -10965$ élèves

⁴ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-10965}{31110} \times 100 = -35.25\%$

⁵ $E_{t+11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 31110 = 20145 (1+r)^{11}$$

$$r = 0.04029 \text{ (4.03\%).}$$

Dilaire (plus de 60 mn de marche); soit donc 3 sur 5 localités de parcours jugés difficiles ou inacceptables pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Ouanaminthe.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Ouanaminthe, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 132.91%⁶.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 61%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 6^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation

$$^6 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{3275}{2464} \times 100 = 132.91\%.$$

$$^7 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{1503}{2464} \times 100 = 61\%$$

et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Ouanaminthe, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 75.61%⁸.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 57.94%⁹ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 101.59%.¹⁰

Ce taux de transition dépasse légèrement les 100%, cela voudrait dire que tous les élèves de 6^eAF de l'année scolaire passée ont pu accéder en classe de 7^e AF cette année. En effet, il y a 43 écoles sur les 92 dénombrées (46.74%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^8 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{20145}{26644} \times 100 = 75.61\%$$

$$^9 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{15438}{26644} \times 100 = 57.94\%.$$

$$^{10} \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{1466}{1443} \times 100 = 101.59\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Ouanaminthe selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Ouanaminthe		Nombre total d'années d'étude										Total
		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1ère Sect. Haut Maribahoux	#	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	4
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	50.0%	25.0%	25.0%	0.0%	100.0%
2ème Sect. Acul des Pins	#	0	1	2	2	0	1	3	0	1	2	12
	%	0.0%	8.3%	16.7%	16.7%	0.0%	8.3%	25.0%	0.0%	8.3%	16.7%	100.0%
3ème Sect. Savane Longue	#	0	2	1	4	5	2	8	1	1	6	30
	%	0.0%	6.7%	3.3%	13.3%	16.7%	6.7%	26.7%	3.3%	3.3%	20.0%	100.0%
4ème Sect. Savane au lait (7eme)	%	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	3
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	33.3%	0.0%	66.7%	0.0%	0.0%	100.0%
5ème Sect. Gens de Nantes (5eme)	#	1	0	0	0	0	1	3	0	2	1	8
	%	12.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	12.5%	37.5%	0.0%	25.0%	12.5%	100.0%
Ville de Ouanaminthe	#	3	2	3	4	1	2	6	1	2	11	35
	%	8.6%	5.7%	8.6%	11.4%	2.9%	5.7%	17.1%	2.9%	5.7%	31.4%	100.0%
Total	#	4	5	6	10	6	7	22	5	7	20	92
	%	4.3%	5.4%	6.5%	10.9%	6.5%	7.6%	23.9%	5.4%	7.6%	21.7%	100.0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Ouanaminthe, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 53427.61 et 64948.20 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Ouanaminthe par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	19938.55	8967.25	6794.43	18524.22	54224.45
2 ^e AF	19649.80	8701.39	6552.20	18524.22	53427.61
3 ^e AF	18726.67	9422.588	7135.14	18524.22	53808.61
4 ^e AF	19229.45	10905.88	7211.43	18524.22	55870.98
5 ^e AF	20580.47	11601.61	7718.75	18524.22	58425.05
6 ^e AF	20431.03	9515.86	7751.56	18524.22	56222.67
7 ^e AF	28979.57	9794.41	7650	18524.22	64948.20
8 ^e AF	26843.48	11385.33	8141.88	18524.22	64894.91
9 ^e AF	23647.46	8753.13	7853.57	18524.22	58778.38

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 46158.98 et 51308.43 gourdes; 76.84% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5

présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Ouanaminthe par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	10802	1545.83	8967.25	6794.43	18524.22	46633.73
2 ^e AF		1579.17	8701.39	6552.20	18524.22	46158.98
3 ^e AF		1625	9422.58	7135.14	18524.22	47508.94
4 ^e AF		1765	10905.88	7211.43	18524.22	49208.53
5 ^e AF		1933.33	11601.61	7718.75	18524.22	50579.91
6 ^e AF		1765	9515.86	7751.56	18524.22	48358.64
7 ^e AF		2490	9794.41	7650	18524.22	49260.63
8 ^e AF		2455	11385.33	8141.88	18524.22	51308.43
9 ^e AF		3005	8753.13	7853.57	18524.22	48937.92

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Ouanaminthe

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Ouanaminthe est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Ouanaminthe :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Ouanaminthe

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	83%	51%	83%	85%	87%	92%
Taux de redoublement	13%	20%	17%	15%	13%	8%
Taux d'abandon	4%	29%	0%	0%	0%	0%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0.83	0.51	0.83	0.85	0.87	0.92	
TR	0.13	0.2	0.17	0.15	0.13	0.08	
TA	0.04	0.29	0	0	0	0	
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		131					
2024-2025	3275	↗					3275
	↓	↘	788				
2025-2026	426	2718	↗				3144
	↓	↓	↘	0			
2026-2027	55	897	1386	↗			2339
	↓	↓	↓	↘	0		
2027-2028	7	225	693	1151	↗		2076
	↓	↓	↓	↓	↘	0	
2028-2029	1	51	233	748	978	↗	2011
		↓	↓	↓	↓	↘	
2029-2030		11	66	305	763	851	1996
			↓	↓	↓	↓	↘
2030-2031			17	100	359	732	783
				↓	↓	↓	↘
2031-2032				29	132	371	673
					↓	↓	↘
2032-2033					42	144	341
						↓	↘
2033-2034						48	133
							↘
2034-2035							122
Promus							2052
Année-élèves							16813
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				12312			
Nombre d'années-élèves réel =				16813			
Rendement interne =				73.23			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.365572			
Coût de l'élève formé =				8.193432			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (73.23%), car seulement 783 élèves (23.91%) de la cohorte de 3275 élèves qui sont entrés en 1^{er} année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^{ème} année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 2052 élèves (62.66%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^{ème} année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{er}AF, puis la 3^{er}AF, la 4^{er}AF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{er}AF est de 57.01% ($2146 \div 3764 = 0.5701$)¹¹ dans la commune de Ouanaminthe. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 57 qui parviendront à atteindre la 6^{er} année fondamentale. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Ouanaminthe. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Ouanaminthe, un effectif de 750 enseignants dont 60.1% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 8. Ils sont répartis comme suit :

11

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \frac{(6^{\text{e}}\text{AF})}{(1^{\text{e}}\text{AF})}$$

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Ouanaminthe

Commune de Ouanaminthe	# ménage	# école	Ens/Éc
1ère Sect. Haut Maribahoux	32	4	8
2ème Sect. Acul des Pins	73	12	6
3ème Sect. Savane Longue	254	30	8
4ème Sect. Savane au lait (7eme)	23	3	8
5ème Sect. Gens de Nantes (5eme)	69	8	9
Ville de Ouanaminthe	299	35	9
Total	750	92	8

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 8.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (44.80%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

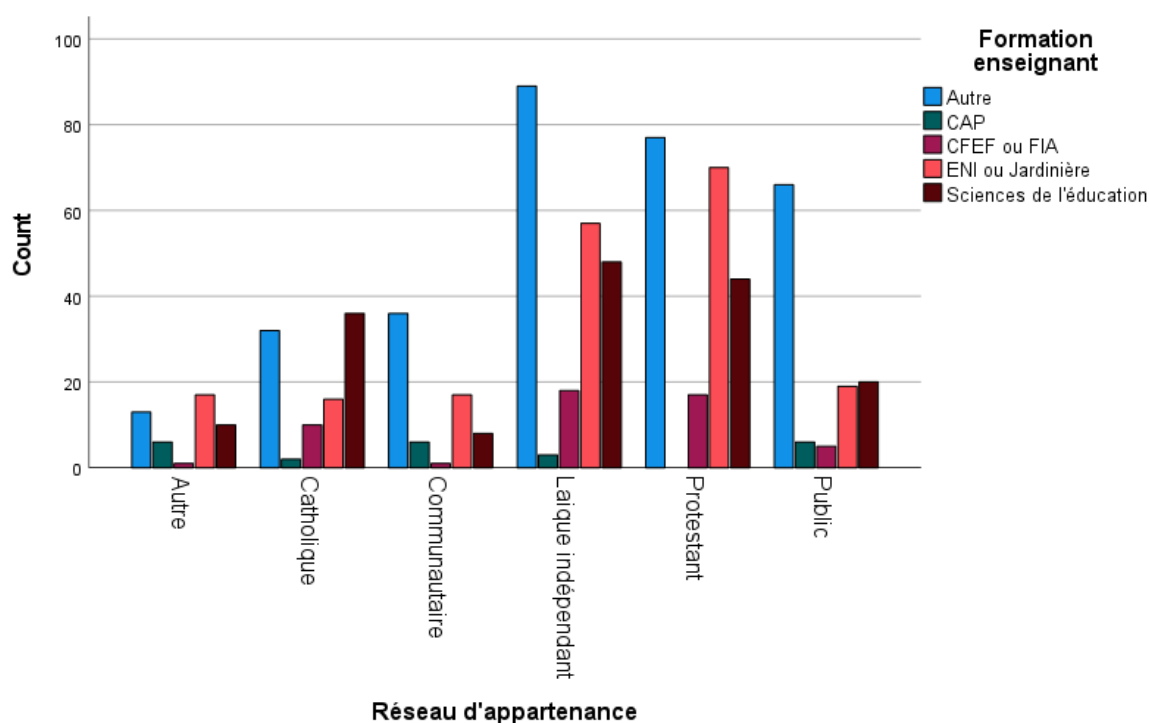


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Ouanaminthe. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes mais où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.08, ratio moyen élèves/salle de classe=33 et ratio moyen élèves/enseignant=36; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Ouanaminthe

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	59	47	2047	1.25	34	44
Catholique	97	96	5010	1.01	52	52
Communautaire	69	68	1401	1.01	20	234
Indépendant	216	215	5508	1.01	26	26
Protestant	226	208	8411	1.09	37	40
Public	143	216	4525	0.66	32	21
Ensemble	810	750	26902	1.08	33	36

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Ouanaminthe, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 20.85 et 36.69 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	1230.41	20.85
Catholique	3559.08	36.69
Communautaire	1512,36	21.92
Indépendant	6410.48	29.68
Protestant	6152.63	27.22
Public	4962.48	34.70
Ensemble	23827.43	29.42

De même, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Ouanaminthe n'est pas dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.60 et 1.16 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	0.60
Catholique	0.71
Communautaire	1.08
Indépendant	1.16
Protestant	0.73
Public	1.10
Ensemble	0.90

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 22 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 54.3% des écoles ont de l'eau, 38% ont une cantine, 16.3% une petite bibliothèque et 23.9% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Ouanaminthe. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de Ouanaminthe se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 132.91% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 61%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 75.61% Taux net de scolarisation = 57.94%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 101.59%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 46633.73 gourdes 2 ^e AF = 46158.98 gourdes 3 ^e AF = 47508.94 gourdes 4 ^e AF = 49208.53 gourdes 5 ^e AF = 50579.91 gourdes 6 ^e AF = 48358.64 gourdes 7 ^e AF = 49260.63 gourdes 8 ^e AF = 51308.43 gourdes 9 ^e AF = 48937.92 gourdes

76.84% de ces coûts sont pris en charge par les familles.	
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 54224.45 gourdes 2 ^e AF = 53427.61 gourdes 3 ^e AF = 53808.61 gourdes 4 ^e AF = 55870.98 gourdes 5 ^e AF = 58425.05 gourdes 6 ^e AF = 56222.67 gourdes 7 ^e AF = 64948.20 gourdes 8 ^e AF = 64894.91 gourdes 9 ^e AF = 58778.38 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 83% Taux de promotion en 2 ^e AF = 51% Taux de promotion en 3 ^e AF = 83% Taux de promotion en 4 ^e AF = 85% Taux de promotion en 5 ^e AF = 87% Taux de promotion en 6 ^e AF = 92%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 13% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 20% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 15% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 13% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 8%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 4% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 29% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 57.01%
Rendement interne du réseau d'écoles à Ouanaminthe	73.23%
Rapport élève/salle de classe	33 élèves
Rapport élève/maître	36 élèves
# enseignants	750
% de femmes	60.1%
% de maîtres qualifiés	55.07%
Ratio moyen m ² /élève	0.90 m ²
Ratio moyen m ² /classe	29.42 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	299
Salaires moyen d'un enseignant	15046 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Ouanaminthe. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Ouanaminthe, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Ouanaminthe au cours de la période 2020-2025 est égal à 97 enfants¹²;
- Son accroissement relatif est de 0.36%¹³ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.07%.¹⁴

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Ouanaminthe

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Ouanaminthe par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

¹² $\Delta P = P_{2020} - P_{2025} = 26693 - 26596 = 97$

¹³ $\Delta P / P_{2011} = 97 \div 26596 = 0.003647$

¹⁴ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $26693 = 26596 (1+r)^5$
 $r = 0.0007283 (0.07\%)$

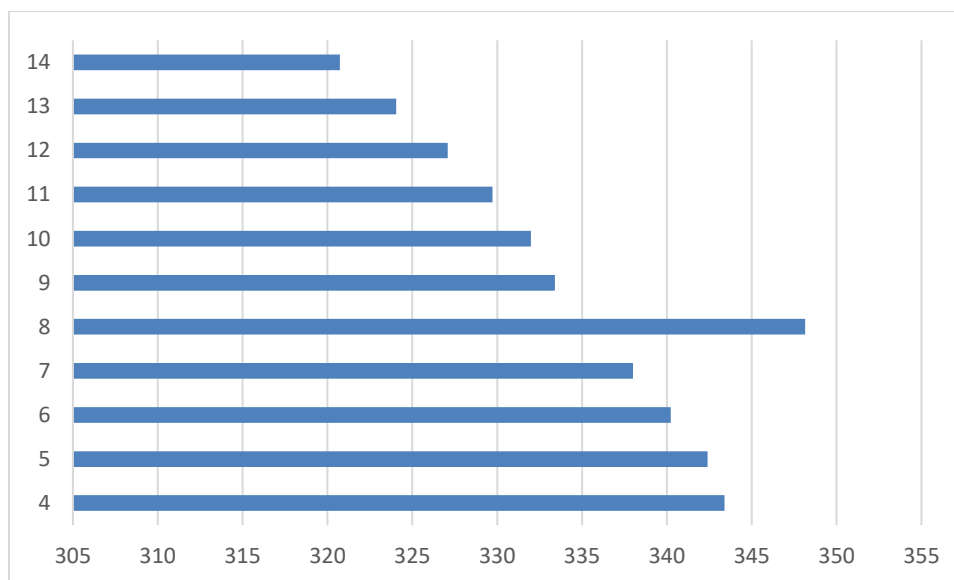


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Ouanaminthe

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Ouanaminthe est de 199.06 Km² et sa densité de population en 2025, de 614 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 20412 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Ouanaminthe en 2025

Commune de Ouanaminthe	# ménage	%
1ère Sect. Haut Maribahoux	2135	10.5
2ème Sect. Acul des Pins	950	4.7
3ème Sect. Savane Longue	5710	28.0
4ème Sect. Savane au lait (7eme)	563	2.8
5ème Sect. Gens de Nantes (5eme)	633	3.1
Ville de Ouanaminthe	10421	51.1
Total	20412	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Ouanaminthe par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Ouanaminthe

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	1226	1223	1220	1217	1230	1261	1258	1254	1251	1265
5	1222	1223	1224	1225	1226	1257	1258	1259	1260	1261
6	1215	1216	1216	1217	1222	1249	1250	1251	1252	1257
7	1207	1208	1209	1209	1218	1241	1242	1243	1244	1253
8	1243	1244	1245	1246	1214	1278	1279	1280	1281	1248
9	1190	1191	1192	1193	1209	1224	1225	1226	1227	1243
10	1185	1190	1194	1199	1204	1219	1224	1228	1233	1238
11	1177	1182	1186	1191	1198	1211	1215	1220	1225	1232
12	1168	1172	1177	1181	1192	1201	1206	1210	1215	1225
13	1157	1161	1166	1170	1184	1190	1194	1199	1204	1217
14	1145	1150	1154	1159	1175	1178	1182	1187	1191	1208
4-14	13136	13160	13184	13208	13271	13509	13533	13558	13583	13647

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Ouanaminthe, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Ouanaminthe jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	120498	122125	123773	125444	127138

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Ouanaminthe :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	2464	2466	2467	2469	2479

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	2487	2481	2474	2468	2494
5	2480	2481	2483	2485	2487
6	2464	2466	2467	2469	2479
7	2448	2450	2451	2453	2471
8	2521	2523	2525	2527	2462
9	2414	2416	2418	2420	2452
10	2404	2414	2423	2432	2442
11	2388	2397	2406	2416	2430
12	2369	2378	2387	2396	2417
13	2347	2356	2365	2374	2401
14	2323	2332	2341	2350	2382
4-14	26644	26693	26742	26790	26918

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Ouanaminthe est de 57.94 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 57.94 = 42.06\%$. La carte scolaire de Ouanaminthe étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui

cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 61% dans la commune de Ouanaminthe. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.0975$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	2464	0.61	1503
2025-2026	2466	0.7075	1745
2026-2027	2467	0.805	1986
2027-2028	2469	0.9025	2228
2028-2029	2479	1	2479

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Ouanaminthe :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	83%	51%	83%	85%	87%	92%
Taux de redoublement	13%	20%	17%	15%	13%	8%
Taux d'abandon	4%	29%	0%	0%	0%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Ouanaminthe, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1° AF	2° AF	3° AF	4° AF	5° AF	6° AF
2024-2025	3275	4060	2687	2371	1982	1694
2025-2026	2167+1745=3912	3275+406=3681	4060-406=3654	2687+237=2924	2371-237=2134	1982+169=2151
2026-2027	2031+1986=4017	3912+368=4280	3681-368=3313	3654+292=3946	2924-292=2632	2134+215=2349
2027-2028	2559+2228=4787	4017+428=4445	4280-428=3852	3313+395=3708	3946-395=3551	2632+235=2867
2028-2029	2479	4787+445=5232	4445-445=4000	3852+371=4223	3708-371=3337	3551+287=3838

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Ouanaminthe

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Ouanaminthe.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Ouanaminthe ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 33 dans la commune de Ouanaminthe et plus précisément à 32 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du

nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Ouanaminthe, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
20.38%	25.27%	16.72%	14.76%	12.33%	10.54%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $3 \times 50 = 150$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 5^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 500

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

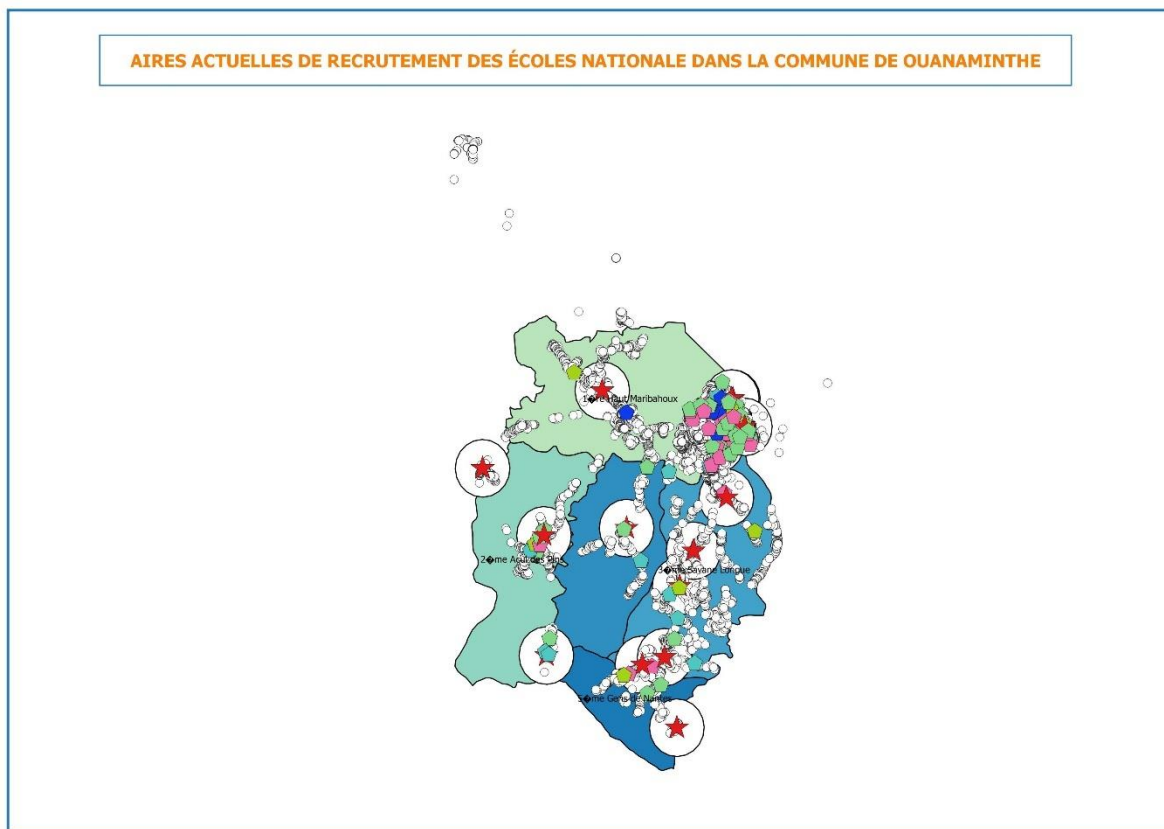
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	150	100	50	50	50	500
Classes	2	3	2	1	1	1	10

Le nombre d'élèves par classe : $500/10=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 500 élèves et 10 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Ouanaminthe, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 17900 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Ouanaminthe et une bonne partie d'entre eux (7.82%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Ouanaminthe selon leur handicap

Commune de Ferrier	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Haut Maribahoux	3243	25	28	63	38
2e section Acul des Pins	821	16	9	21	31
3e section Savane Longue	5284	57	28	74	109
4e section Savane au lait	435	2	2	9	6
5e section Gens de Nantes	559	26	16	28	164
Ville de Ouanaminthe	7558	89	54	180	325
Ensemble	17900	215	137	375	673

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Ouanaminthe	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Ouanaminthe	École nationale des filles de Ouanaminthe	Cité Planteau
		Gaillard
		Blanquette
		Du Haut
		Dilaire
	École nationale des garçons de Ouanaminthe	Cité Planteau
		Gaillard
		Cité La Lumière
		Ville de La Remise
		Pleine de Rose
	École de filles de Ouanaminthe	Cité Planteau
		Gaillard
		Cité La Lumière
		Sance
	École nationale 3 ^e cycle	Village Jean-Marie
		Manquette
		Cité Planteau
		Anba Gaya
		Cité Tibo
1 ^e Section Haut Maribahoux	École nationale de Dilaire	Dilaire
		Route d'Acul des Pins
		Robino
		Haut Dilaire
		Bas Dilaire
2 ^e section Acul des Pins	École nationale Sacré Cœur d'Acul des Pins	Lamy
		Gras

3 ^e section Savane Longue	École nationale d'Acul des Pins	Cité La Lumière
		Goude
		Grande Savane
		Lamy
		Dilaire
	École nationale de Jean Rabel	Goude
		Jean Rabel
		Yaya
	École nationale de Lamatrie	Loye
		Boss
		Lamatrie
		Acul des Pins
		L'Oiseau
	École nationale de Savane Longue	Savane Coco
		Savane au Lait
		Aly
		Cassetel
		Boujo
		Dipoté
	École nationale de Bel-Air	Bel-Air
		Perot
		Gros-Roche
		Caman
	École nationale de Dosmond	Dosmond
		Perot
		Bon Repos
		Sance
		L'Acajou
	École nationale de Sance	Sance
		Baja
		Dosmond
		Dilaire
		Ti Lorier
	École nationale de Manquette	Manquette
		Bellevil
		Acajoux
		Village des Oliviers
		Ville de Ouanaminthe
	École nationale fondamentale de Manquette	Manquette
		Rue St-Pierre
		Rue Scotte
4 ^e section Savane au Lait	École nationale de Savane au Lait	Habitation Mât
		Karè

5 ^e section Gens de Nantes	École nationale de Gens de Nantes	Man Jean Joseph
		Kafou Fanord
		Prévoyance
		Decou
		Twa Pas
		Benwa
		Meteye
		Bas Morne
		Vano
	École nationale Oliver Vincent de Jean-Baptiste	Baptiste
		Vano
		Bas-Morne
		Gouran
		Dogé
	École nationale de Matin	Matin
		Lamine
		Cheriza
		Despa

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales de Bel-Air, de Dosmond et de Manquette mériteraient d'être réhabilitées.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (76.84%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Ouanaminthe en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune de Ouanaminthe, car il y a 815 élèves au 3^e cycle fondamental dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (76.92%) sont des collèges privés.

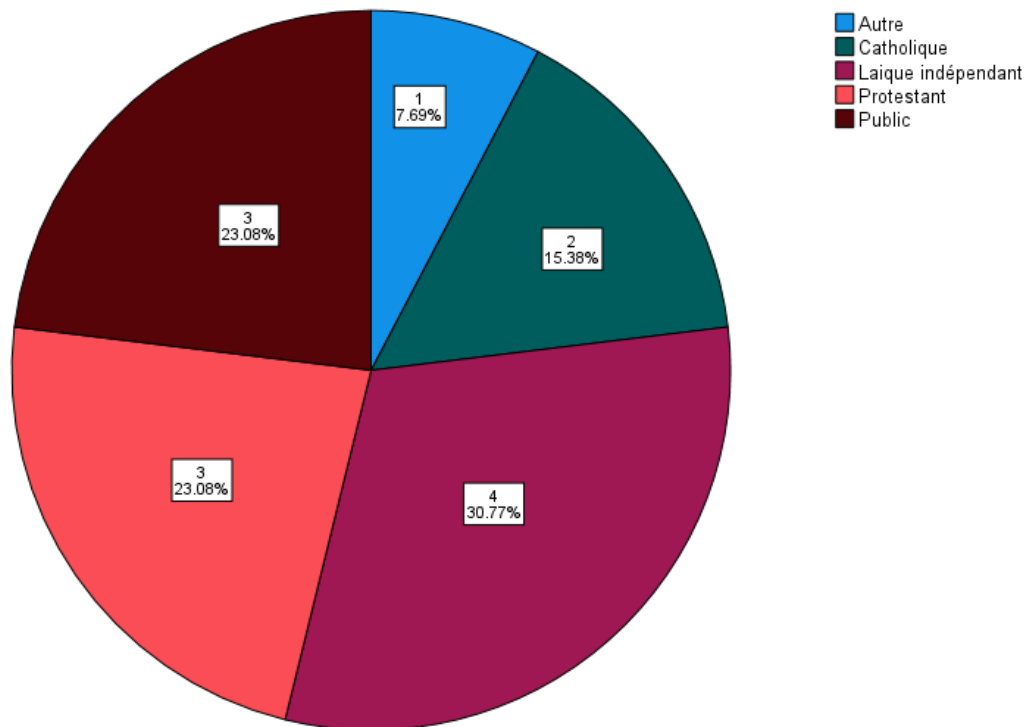


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

La plupart de ces écoles (61.5%) fonctionnent en simple vacation et d'autres en double (38.5%), à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Ouanaminthe selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
7h-12h	4	30.8
8h-13h	1	7.7
Autre	8	61.5
Total	13	100.0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein différentes Séries.

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de Série	#	%
Mathématiques et sciences physiques	2	15.4
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	10	76.9
Sciences économiques et sociales (SES)	1	7.7
Total	13	100.0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 6 et 608 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Autre	77	77	77
Catholique	265	162	367
Laique indépendant	221	26	608
Protestant	53	6	124
Public	67	31	102
Ensemble	149	6	608

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Ouanaminthe :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Ouanaminthe

Commune de Ouanaminthe	Réseau d'appartenance					Total
	Autre	Catholique	Laique indépendant	Protestant	Public	
2ème Sect. Acul des Pins	# 0	0	0	0	2	2
	% 0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%
3ème Sect. Savane Longue	# 0	1	2	1	1	5
	% 0.0%	20.0%	40.0%	20.0%	20.0%	100.0%
5ème Sect. Gens de Nantes (5eme)	# 0	0	0	1	0	1
	% 0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%
Ville de Ouanaminthe	# 1	1	2	1	0	5
	% 20.0%	20.0%	40.0%	20.0%	0.0%	100.0%
Total	# 1	2	4	3	3	13
	% 7.7%	15.4%	30.8%	23.1%	23.1%	100.0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 20.80%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (15.51%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 70032.83 et 118 675.75 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	26302.08	18875	10000	14855.75	70032.83
NS2	33237.50	16625	12250	14855.75	76968.25
NS3	36768.75	20000	13000	14855.75	84624.50
NS4	39820	41500	22500	14855.75	118675.75

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 102214.49 à 135139.49 gourdes; 44.83% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude		Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	56283.74	2000	18875	10000	14855.75	102014.49
NS2		2000	16625	12250	14855.75	102014.49
NS3		4000	20000	13000	14855.75	108139.49
NS4		4000	41500	22500	14855.75	135139.49

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Ouanaminthe était assez fluide au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 70 à 93 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	89%	11%	0%
NS2	92%	8%	0%
NS3	93%	5%	2%
NS4	70%	18%	12%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 969 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0.89	0.92	0.93	0.7	
TR	0.11	0.08	0.05	0.18	
TA	0.00	0	0.02	0.12	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
					Années-élèves
		0			
2024-2025	969	↗			969
	↓	↘	0		
2025-2026	107	862	↗		969
	↓	↓	↘	16	
2026-2027	12	164	793	↗	969
	↓	↓	↓	↘	
2027-2028	1	24	190	738	953
	↓	↓	↓	↓	
2028-2029	0	3	31	310	517
		↓	↓	↓	
2029-2030		0	4	85	217
			↓	↓	↘
2030-2031			1	19	59
				↓	↘
2031-2032				4	14
					↘
2032-2033					3
					↘
Promus					810
Année-élèves					5127
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				3238	
Nombre d'années-élèves réel =				5127	
Rendement interne =				63.16	
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.583257	
Coût de l'élève formé =				6.333029	

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne très faible (63.16%). Des 969 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 517 (53.35%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 265 enseignants dont 39 femmes (14.72%); 19.25% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Autre	41	14	5
Catholique	60	7	2
Laïque indépendant	94	5	25
Protestant	48	12	5
Public	22	1	14
Ensemble	265	39	51

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

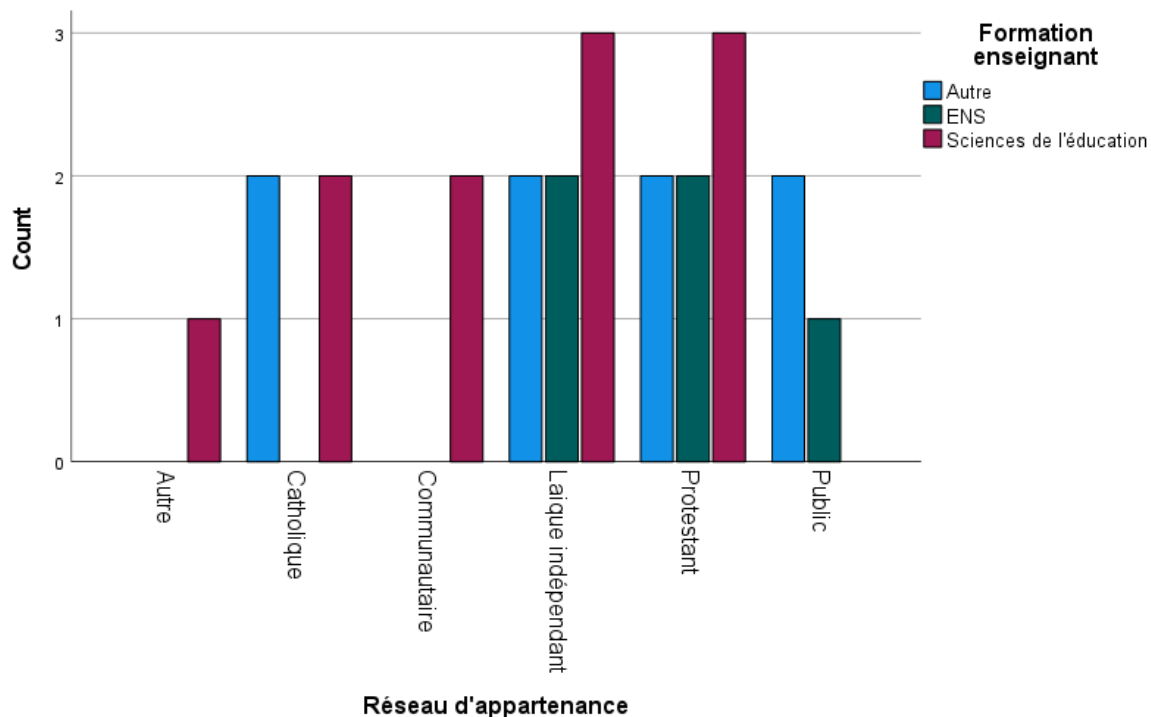


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 11543 gourdes à 29800 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Autre	23100
Catholique	29800
Laïque indépendant	13600
Protestant	15457
Public	11543
Ensemble	16333

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Ouanaminthe, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 21 élèves par salle de classe et 1.86 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Autre	4	114.24	77	1.48	19	28.56
Catholique	17	686.60	529	1.3	31	40.4
Laïque indépendant	24	1075.96	884	1.22	37	44.83
Protestant	17	650	159	4.1	9	38.24
Public	23	779	133	5.9	6	33.87
Ensemble	85	3305.80	1782	1.86	21	38.89

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 20.80% Taux net de scolarisation = 15.51%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 102014.49 gourdes NS2 = 102014.49 gourdes NS3 = 108139.49 gourdes NS4 = 135139.49 gourdes 44.83% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 70032.83 gourdes NS2 = 76968.25 gourdes NS3 = 84624.50 gourdes NS4 = 118675.75 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 89% Taux de promotion en NS2 = 92% Taux de promotion en NS3 = 93%

	Taux de promotion en NS4 = 70%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 11% Taux de redoublement en NS2 = 8% Taux de redoublement en NS3 = 5% Taux de redoublement en NS4 = 18%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 0% Taux d'abandon en NS2 = 0% Taux d'abandon en NS3 = 2% Taux d'abandon en NS4 = 12%
Rendement interne du réseau d'écoles à Ouanaminthe	63.16%
Rapport élève/salle de classe	21 élèves
Nombre d'enseignants	265
Pourcentage de femmes	14.72%
% enseignants nommés par l'État	19.25%
% de maîtres qualifiés	66.67%
Ratio moyen m ² /élève	1.86 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	149 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 11543 gourdes dans le public et 20489.25 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Ouanaminthe croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	2300	2316	2332	2348	2364
16	2279	2295	2310	2326	2345
17	2258	2273	2288	2304	2323
18	2240	2255	2271	2286	2298
15-18	9078	9139	9201	9264	9329

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 6.04% dans la commune de Ouanaminthe. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 6.04\% = 86.48\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 23.49% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	2300	0.0604	139
2025-2026	2316	0.2953	684
2026-2027	2332	0.5302	1236
2027-2028	2348	0.7651	1796
2028-2029	2364	1	2364

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Ouanaminthe

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent réparties dans la ville de Ouanaminthe et dans certaines sections communales. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits de cette commune comme le montre la figure 3 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

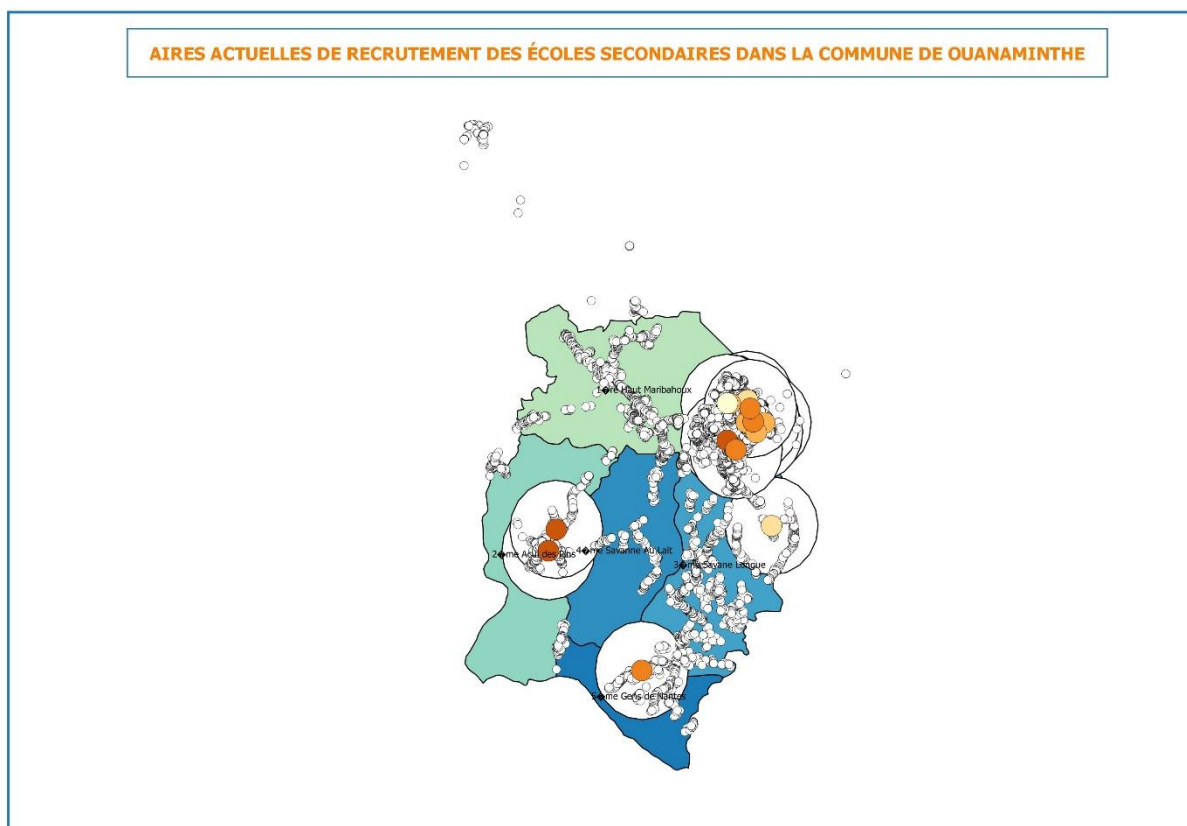


Figure 3 : aires de recrutement actuelles des écoles secondaires dans la commune de Ouanaminthe

En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire que bon nombre d'entre elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des

coûts payés par élève (44.83%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Ouanaminthe en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Ouanaminthe

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle